



Engagement-Respect-Compétences
Porter secours, notre mission !

Pôle Mission

Groupement Gestion des Risques

Service Prévision

SP/IL/N°5854 - 221215EIC
Affaire suivie par :
Capitaine Serge Pellen
secretariat.prevention@sdis65.fr
05 62 38 18 25 ou 45

Bordères-sur-l'Échez, le 29 novembre 2022

Le directeur départemental des services
d'incendie et de secours

à

Direction Départementale des Hautes-Pyrénées
SACL/BADS/CADS
A l'attention de Madame Emilie SAN ROMAN

3, rue Lordat - BP 1349

65013 Tarbes Cedex 9

OBJET : avis technique intéressant un projet d'établissement industriel ou commercial
V/REF. : votre lettre du 2 novembre 2022
P.I. : sans objet

Vous avez bien voulu me communiquer, pour examen et avis, le dossier référencé suivant :

- Nature de l'étude : Autorisation d'une ICPE
- Numéro document d'urbanisme : PC0652582200023
- Nom du demandeur : Monsieur Nathaël CHASSAIN
- Objet : Création d'une chaufferie CSR sur le site ARKEMA de Lannemezan
- Adresse : 998 route des Usines - 65300 LANNEMEZAN
- Référence informatique à rappeler : 5854

Documents étudiés :

Un jeu de plans

Une notice descriptive

Un CERFA

Réglementation applicable :

Code de la Construction et de l'Habitation

Code de l'Urbanisme

Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie validé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2017

Conclusions :

Compte tenu des éléments ci dessus, les conclusions du SDIS65 pour le PC n°0652582200023 sont les suivantes :

Au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie :

- La Défense Extérieure Contre l'Incendie est satisfaisante en vue de la réalisation du projet.

Au titre de l'accès des secours :

- L'accès des secours doit être conforme à la préconisation n°2 en vue de la réalisation du projet.

Conformément à la procédure d'instruction du Ministère de l'Intérieur, l'étude porte exclusivement sur la desserte et la défense extérieure contre l'incendie.

Pour le Directeur Départemental
Le Chef de Pôle Missions

Commandant Jean-Eric ANGÉ